

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

DELIBERATION N°2023.00372

**AIDE A L'INNOVATION : PLATEFORME D'ACCELERATION VERS L'INDUSTRIE
DU FUTUR : QUATRIUM AUVERGNE-RHONE-ALPES**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 juillet 2023

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 46

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS,
M. François DRIOL, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH,
M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,

RECU EN PREFECTURE

Le 25 juillet 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230712-D20230037210

Date de mise en ligne : 25 juillet 2023

M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Jean-Alain BARRIER,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,
M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Bernard LAGET, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

AIDE A L'INNOVATION : PLATEFORME D'ACCELERATION VERS L'INDUSTRIE DU FUTUR : QUATRIUM AUVERGNE-RHONE-ALPES

Contexte

Les PME industrielles font face aujourd'hui aux grandes mutations en cours : digitalisation, nouvelles technologies, évolution des compétences, développement de nouveaux comportements, nouvelles attentes des consommateurs et changement climatique. A ces grandes mutations s'ajoutent des crises successives : crise sanitaire, crise ukrainienne... Dans ce contexte de mutations et de crises et pour gagner en compétitivité, les entreprises doivent intégrer les nouvelles technologies de l'Industrie du Futur.

Afin de faciliter ce basculement vers les modes de production de l'industrie du futur, l'Etat a lancé le 13 novembre 2019 l'appel à projets « Plateformes d'accélération vers l'Industrie du futur » dans le cadre du programme Investissements d'Avenir.

Cet appel à projets visait à soutenir financièrement des projets de diffusion des meilleurs savoir-faire et technologies propres à l'Industrie du futur (numérique, robotique, impression 3D, IoT, data, etc.) pour permettre la transformation des entreprises en accélérant leurs investissements dans l'innovation, clé de la nouvelle industrie française.

Les plateformes d'accélération industrie du futur ont pour objectif de favoriser le développement des PME et ETI par l'investissement dans les savoir-faire et technologies de l'industrie du futur (numérique, robotique, impression 3D, IoT, data, etc.).

Projet Quatrium Auvergne-Rhône-Alpes - Description

Le projet QUATRIUM Auvergne-Rhône-Alpes est porté par le CETIM avec un consortium de 5 partenaires : Cimes, ENE (Entreprise et Numérique), Mines Saint-Etienne, Manutech USD et l'UIMM.

Quatrium Auvergne Rhône Alpes est ainsi implanté sur 2 sites :

- Cluses (Haute Savoie) : offres technologiques portée par le CETIM ;
- Saint-Etienne (42) : offres technologiques portées par le CETIM, l'Ecole des Mines de Saint-Etienne et Manutech USD.

La plateforme d'accélération Quatrium Auvergne-Rhône-Alpes propose de développer une offre d'accompagnement spécifique. Cette offre s'appuiera sur un panel existant d'activités de découverte technologique et de transformation. Ce panel sera complété par le déploiement d'une offre technologique complémentaire portée par le CETIM et les partenaires du projet. Cette offre complémentaire portera également sur une offre de formation permettant une transition des PME industrielles sur un plan technologique, organisationnel et en termes de compétences.

Quatrium Auvergne-Rhône-Alpes proposera ainsi :

- un service d'accueil et de prise en charge dédié « on boarding » et de « découverte technologique » à large spectre, mutualisé au sein du réseau national des plateformes « QUATRIUM » portées par le CETIM et de l'écosystème régional ;
- un focus d'intervention en synergie d'actions portant à la fois sur la modernisation de l'outil de production et la valeur ajoutée produit, un accès facilité à des ressources distantes (concept de « fenêtre sur ») ;
- une articulation avec les dispositifs et programmes d'appui sur l'Industrie du Futur en cours sous pilotage régional ;

Objectifs

Le projet de développement de la plateforme a pour ambition de compléter l'offre de services du CETIM et de ses partenaires, de développer sa visibilité sous une marque unique à rayonnement national, de mettre en réseau les compétences des quatre plateformes, de mobiliser l'écosystème régional autour d'une démarche commune au service des PME et ETI manufacturières.

La plateforme Quatrium se fixe les ambitions suivantes au niveau du territoire Auvergne-Rhône-Alpes sur les 5 premières années :

- plus de 1 400 PME rencontrées, sensibilisées et/ou ayant bénéficié d'un parcours de découverte à l'Industrie du Futur, à la transition énergétique/environnementale ;
- plus de 700 PME ayant bénéficié d'un accompagnement pour une intégration sécurisée, garante de la réussite de leurs investissements ;
- 5 cibles régionales privilégiées : Mécanique / Matériaux, Machines et équipements, Industries chimiques et alimentaires, Energie, Mode, luxe, sports et loisirs.

Enjeux pour Saint Etienne Métropole

La labélisation du projet Quatrium Auvergne-Rhône-Alpes en tant que Plateforme d'accélération Industrie du Futur est une véritable reconnaissance du positionnement du territoire stéphanois dans le domaine de l'industrie et dans sa capacité à faire muter les entreprises industrielles du territoire.

Quatrium Auvergne-Rhône-Alpes et son site stéphanois bénéficiera ainsi aux entreprises du territoire et aux entreprises hors territoire et notamment en Région Auvergne-Rhône-Alpes. Quatrium est donc également un outil d'attractivité du territoire.

Les objectifs fixés par le Consortium pour le site de Saint-Etienne Métropole sont les suivants :

- 140 PME rencontrées, sensibilisées et/ou ayant bénéficié d'un parcours de découverte à l'Industrie du Futur, à la transition énergétique/environnementale sur les 5 premières années ;
- plus de 70 PME ayant bénéficié d'un accompagnement pour une intégration sécurisée, garante de la réussite de leurs investissements sur les 5 premières années.

Maquette financière du projet et sollicitation de Saint-Etienne Métropole

Le projet Quatrium Auvergne-Rhône-Alpes a été déposé le 30 avril 2021 par le CETIM dans le cadre de l'appel à projets mentionné ci-dessous et présente un coût total de 18 166 000 €. Le 30 juillet 2021, le Premier Ministre a pris la décision de sélectionner et de financer le Quatrium Auvergne-Rhône-Alpes.

L'Etat dans le cadre de l'appel à projets « plateformes d'accélération vers l'Industrie du futur » du programme Investissements d'Avenir a retenu une assiette éligible de dépenses de 11 104 000 € : dépenses portées par le CETIM. Sur cette assiette de dépenses éligibles

l'Etat apporte une aide à hauteur de 5 552 000 € dont 2 776 000 € sous forme de subvention et 2 776 000 € sous forme d'avance remboursable.

Suite à l'obtention de ce financement, une convention a été établie entre le CETIM et la BPI (Banque Public d'Investissement), convention portant sur les conditions d'octroi du financement.

Cette convention mentionne notamment la nécessité d'obtention de cofinancements par le porteur du projet (CETIM) et la fourniture d'un accord de collaboration entre les membres du consortium.

Le projet Quatrium Auvergne-Rhône-Alpes est inscrit au CPER 2021-2027 dans le cadre du volet territorial. Les membres de Quatrium, porteurs d'offres technologiques (le CETIM, Manutech USD et l'Ecole des Mines) ont ainsi sollicité un financement de Saint-Etienne Métropole.

L'annexe au présent rapport fait apparaître le plan de financement des dépenses retenues comme éligibles par Saint-Etienne Métropole et la Région dans le cadre du CPER.

Ainsi :

- Manutech USD sollicite une subvention de 146 000 € sur une assiette de dépenses éligibles de 584 000 € ;
- L'Ecole des Mines sollicite une subvention de 57 500 € sur une assiette de dépenses éligibles de 230 000 € ;
- Le CETIM sollicite une subvention de 394 625 € sur une assiette de dépenses éligibles de 1 578 500 €.

C'est donc une aide totale de 598 125 € qui est sollicitée auprès de Saint-Etienne Métropole pour un coût total de dépenses éligibles de 2 392 500 €. La Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du CPER a voté en commission permanente de mai 2023 une aide totale de 598 125 € pour un total de dépenses éligibles de 2 392 500 €. Saint-Etienne Métropole et la Région Auvergne-Rhône-Alpes sont ainsi sollicitées à parité pour soutenir Quatrium Auvergne-Rhône-Alpes, comme cela est prévu dans le cadre du CPER.

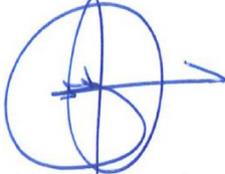
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention de 146 000 € à Manutech USD sur une assiette éligible de dépenses de 584 000 €, au titre du projet « Quatrium : Plateforme d'accélération Industrie du Futur Auvergne Rhône Alpes ;**
- **approuve le projet de convention ci-joint entre Saint-Etienne Métropole et Manutech USD ;**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer la convention entre Saint-Etienne Métropole et Manutech USD et toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de la délibération ;**
- **autorise le versement d'une subvention de 57 500 € à l'Ecole des Mines de Saint-Etienne - Ecole de l'Institut Mines Télécom sur une assiette éligible de dépenses de 230 000 €, au titre du projet « Quatrium : Plateforme d'accélération Industrie du Futur Auvergne Rhône Alpes ;**

- approuve le projet de convention ci-joint entre Saint-Etienne Métropole et l'Ecole des Mines de Saint Etienne - Ecole de l'Institut Mines Télécom ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer la convention entre Saint-Etienne Métropole et l'Ecole des Mines de Saint-Etienne - Ecole de l'Institut Mines Télécom et toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de la délibération ;
- autorise le versement d'une subvention de 394 625 € au CETIM sur une assiette éligible de dépenses de 1 578 500 €, au titre du projet « Quatrium : Plateforme d'accélération Industrie du Futur Auvergne Rhône Alpes ;
- approuve le projet de convention ci-joint entre Saint-Etienne Métropole et le CETIM ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer la convention entre Saint-Etienne Métropole et le CETIM et toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de la délibération ;
- les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget d'investissement sur le chap. 204-SUFT.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD